

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 30 Janvier 2025

### Délibération n°2025/01-30/01

Date de la convocation	23 janvier 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres avec voix délibérative présents	12
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	6
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR, M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, M. Antoine GIL et Mme Marlène JAFFIOL

#### **Membres sans voix délibérative présents :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

M. Eric PEREDES (pouvoir à M. COURRENT) et Mme Patricia POUBLANC (pouvoir à M. NICOLAS)

##### Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à M.GIL), Mme Christine DEMAY (pouvoir à Mme ALLARY), Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à M.BLASCO) et Mme Stéphanie ROY (pouvoir à Mme JAFFIOL)

#### **Membres avec voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

#### **Membres sans voix délibérative absents et non représentés :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Rémi NICOLAS

# Délégation au Président pour la contractualisation de la ligne de trésorerie

Envoyé en préfecture le 31/01/2025  
Reçu en préfecture le 31/01/2025  
Publié le  
ID : 030-930043245-20250130-DEL\_2025\_01\_01-DE

Rapporteur : Rémi NICOLAS

## 1. Aspects juridiques

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

**Considérant** la nécessité d'ouvrir une ou plusieurs lignes de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de l'EPA Centre Social ESCAL et du décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

## 2. Eléments de contexte

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, l'EPA Centre social ESCAL peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de l'EPA. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

## 3. Incidence financière

Les crédits nécessaires au paiement des frais de dossier et des intérêts sont inscrits au budget primitif 2025.

## 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 : délègue** à Monsieur le Président la possibilité de contractualiser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal de 400 000 €,

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

**Délais et voies de recours :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères - 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

